



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 04/04/2024

France 2030 : Lancement de l'appel à projets « Accélération des usages de l'IA générative dans l'économie »

A l'occasion des AI Days organisés par France Digitale, Marina Ferrari, secrétaire d'Etat chargée du numérique, a lancé, avec Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, un nouvel appel à projets du plan France 2030 qui vise à encourager le développement et l'adoption d'outils basés sur l'intelligence artificielle (IA) générative¹ dans tous les secteurs de l'économie.

Lancée en 2018, la stratégie nationale pour l'IA a pour ambition de consolider la souveraineté économique et technologique de la France et de mettre l'IA au service de l'économie et de la société. Le pilier « Maîtrise de technologies numériques souveraines et sûres » de France 2030 a confirmé le caractère prioritaire de la stratégie nationale pour l'IA finançant une deuxième phase à hauteur de 1,5 milliards d'euros d'ici 2025.

Révéle fin 2022 au grand public, les progrès de l'IA générative ont mis en lumière le potentiel de cet outil pour la productivité des entreprises. Sa diffusion est ainsi un enjeu majeur de compétitivité et de souveraineté comme l'a souligné le récent rapport de la Commission IA.

L'appel à projet « Accélération des usages de l'IA générative dans l'économie » du plan France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, favorisera la formation de consortiums réunissant des développeurs d'outils d'IA générative et de futurs utilisateurs.

¹ L'intelligence artificielle générative est une catégorie d'IA qui se concentre sur la création autonome de contenu, tels que des textes, des images, des vidéos, des sons et d'autres types de données, par des systèmes informatiques. Ces systèmes utilisent des modèles avancés d'apprentissage automatique pour générer du contenu qui peut ressembler à ce qui est créé par des êtres humains.

Ce dispositif permettra le développement d'outils d'IA générative performants et diffusant dans l'ensemble de l'économie. Les outils développés dans le cadre de cet appel à projets devront être entièrement ou partiellement répliquables chez d'autres utilisateurs d'un même secteur d'application, voire dans d'autres secteurs, maximisant ainsi l'effet de levier du soutien public.

Au-delà des développements technologiques, la constitution des consortiums permettra de contribuer au développement d'une culture et d'un socle de connaissances en IA dans l'économie, par le rapprochement des acteurs qui ont vocation à développer ensemble une telle culture.

Cet appel à projets s'inscrit dans la continuité de l'appel à projets « Communs numériques de l'IA générative » de France 2030 lancé en 2023 dont les lauréats seront annoncés prochainement. Ce dispositif, qui soutient le développement des briques technologiques fondamentales de l'IA générative, a connu un vif succès qui témoigne de la dynamique de l'écosystème français.

L'appel à projets « Accélération des usages de l'IA générative dans l'économie » est opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance. Il est ouvert à compter du 4 avril 2024.

Calendrier de la relève :

- 2 juillet 2024 à 12h00.

Le cahier des charges est accessible sur le site de Bpifrance au lien suivant :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-accelerer-lusage-de-lintelligence-artificielle-generative-dans-leconomie>

Contact : aap.france2030@bpifrance.fr

Pour Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : « L'accélération de l'adoption de l'intelligence artificielle générative au sein de notre société est un enjeu majeur pour s'assurer que cette nouvelle technologie nous bénéficie au mieux. Cet appel à projets est essentiel pour concrétiser des utilisations adaptées aux besoins des entreprises, leur permettant ainsi d'innover et d'assurer le pont indispensable entre travaux de recherche en IA et diffusion dans l'économie. »

Pour Marina Ferrari, Secrétaire d'Etat chargée du numérique : « L'intelligence artificielle est une révolution technologique qui transformera dans la durée l'ensemble des secteurs économiques. Son adoption par la diffusion, au sein des entreprises, de solutions françaises et européennes est un enjeu majeur de compétitivité de nos entreprises et de souveraineté de notre pays. En soutenant des consortiums de développeurs, d'intégrateurs et d'utilisateurs, cet appel à projets favorise les synergies au sein de l'écosystème français d'IA. »

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Marina Ferrari : 01 53 18 43 70 – presse.senum@numerique.gouv.fr

Cabinet de Sylvie Retailleau : 01 55 55 84 24 - secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance : presse@bpifrance.fr

A propos du plan d'investissement France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030%20> | @SGPI_avenir

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

www.bpifrance.fr www.presse.bpifrance.fr/ @BpifrancePresse @Bpifrance